

Pour diffusion immédiate

Nomination de madame Murielle Lanciault à la présidence de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



Québec, le 5 mai 2017. Le Conseil des ministres a procédé le 3 mai dernier à la nomination de madame Murielle Lanciault à titre de membre et présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Elle entrera en poste dès le 8 mai, pour un mandat de deux ans.

Détentrice d'un baccalauréat en travail social de l'Université de Sherbrooke et d'un diplôme d'études approfondies en sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles, madame Lanciault cumule plus de 35 ans d'expérience dans le milieu collégial, majoritairement au sein du Cégep du Vieux Montréal. D'abord professeure en techniques de travail social, elle a ensuite occupé différentes fonctions de coordination de département et de programmes, avant d'agir comme directrice des études, de 2005 à 2009. Elle a alors été nommée directrice générale du Cégep du Vieux Montréal, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2015.

Par la suite, elle a œuvré à titre de consultante dans le domaine de l'Enseignement supérieur auprès de différents établissements collégiaux ou organismes, dont l'Institut des Métiers d'Art. Elle est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de l'Université du Québec à Montréal depuis le mois d'août 2015. Madame Lanciault est reconnue pour son leadership rassembleur, sa facilité à établir des alliances et à développer des partenariats. De plus, on reconnaît sa capacité à développer une vision stratégique, à gérer des enjeux complexes, de même que son profil de gestion axé sur l'atteinte des résultats et l'amélioration continue. Au cours de sa carrière, elle a développé une connaissance approfondie de la profession enseignante, de la réalité et des besoins des élèves et du fonctionnement du réseau collégial. Elle a aussi été amenée à diriger ou à collaborer étroitement à l'instauration, à l'évaluation et à la révision de nombreux programmes d'étude et de plans stratégiques et de réussite de même qu'à l'évaluation et à la révision de politiques d'évaluation des apprentissages et de programmes. Ses expériences constituent un atout dans l'exercice de son rôle de présidente de la Commission.

Madame Sylvie Poiret, commissaire, de même que l'ensemble des membres du personnel tiennent à féliciter madame Lanciault pour sa nomination et lui souhaiter la bienvenue au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 108 établissements.

- 30 -

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca –Téléphone : 418 646-5812